



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2021/2022

#### PROCES-VERBAL N° 24

---

Réunion du mardi 11 janvier 2022

---

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1. Classements initiaux

##### **ARGENTEUIL – GYMNASE DE PIERRE DE COUBERTIN – NNI 95 018 99 01**

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 07/01/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 2 signée par le propriétaire le 06/01/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 2 jusqu'au 11/01/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

Copie de la présente décision transmise à la Commission Fédérale Futsal pour information.

##### **ST-OUEN – GYMNASE DU GRAND PARC – NNI 93 070 99 05**

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 10/01/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 2 signée par le propriétaire le 10/01/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour voir les possibilités de classement en niveau Futsal 2.

Copie de la présente décision transmise à la Commission Fédérale Futsal pour information.

## 1.2. Confirmations de niveau de classement

### **LIEUSAIN – STADE OMNISPORT N°3 – NNI 77 251 01 03**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 02/10/2019.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 27/09/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 27/09/2019 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Tests in-situ du 25/09/2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 11/01/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

### **L'ILE SAINT DENIS – STADE DE L'ILE DES VANNES N°2 – NNI 93 039 01 02**

Cette installation sportive est retirée du classement.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 16/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 16/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 16/12/2021
- Tests in-situ du 30/09/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 11/01/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

### **ORMESSON – STADE DU BELVEDERE – NNI 94 055 01 01**

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de la lettre d'intention de travaux et la transmet à la F.F.F. pour suite à donner.

### **NEUILLY SUR MARNE – STADE GEORGES FOULON N°3 – NNI 93 050 01 03**

Reprise de dossier suite à la réception des tests in situ.

Cette installation sportive était classée en niveau FOOT A11 SYE provisoire.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 07/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 07/02/2020 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Attestation Administrative de capacité
- Tests in situ du 30/07/2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 11/01/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

## 1.3. Changements de niveau de classement

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

### **ARGENTEUIL – STADE DU COUDRAY N°1 – NNI 95 018 06 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 07/01/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. PLASSART et LACOUR, membres de la C.D.T.I.S. du District 95, le 06/01/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 27/12/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 275 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52.
- Facteur d'uniformité : 0.73.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 11/01/2024.

#### **ARGENTEUIL – STADE ROGER OUVRARD – NNI 95 018 06 02**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 11/04/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. PLASSART et LACOUR, membres de la C.D.T.I.S. du District 95, le 06/01/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 27/12/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 170 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.70.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/01/2024.

#### **FLEURY MEROGIS – STADE LASCOMBE – NNI 91 235 02 01**

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 06/01/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 06/01/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 215 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54.
- Facteur d'uniformité : 0.76.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 11/01/2024.

### **2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)**

## **3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**

#### **PERSAN – STADE LOUIS ODINOT N°1 – NNI 95 487 02 01**

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 30/09/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de construction de nouveaux vestiaires, ainsi que des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;

Plan du terrain ;

Plan des vestiaires ;

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour la construction de nouveaux vestiaires :

- 4 vestiaires joueurs de 21m<sup>2</sup>
- 2 vestiaires arbitres de 10m<sup>2</sup> et 8m<sup>2</sup>

**CHAMPS SUR MARNE – STADE DES PYRAMIDES – NNI 77 083 02 01**

Cette installation sportive était classée en Niveau T6 jusqu'au 13/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;

Plan du terrain ;

Plan des vestiaires ;

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un niveau T6 SYN minimum, en attente de la construction de nouveaux vestiaires.